

Règlement

45^{ème} édition

DIMANCHE 20 OCTOBRE

2019



Nos Partenaires



Table des matières	
Présentation et programme des courses	4
Inscription et retrait des dossards	4
Assistance médicale	5
Dossards	6
Temps limite	6
Résultats	6
Litiges	6
Responsabilité	6
Protection de l'environnement	6
Déroulement des Courses	7
Annulation	7
Règles sportives	7
Jury	7
Aide extérieure	7
Parcours	7
Lots 5 km F, 10 km et 21,1 km	8
Récompenses podiums des 5 km F, 10 km et 21,1 km	8
Informations pratiques	8
Données personnelles	8
Photographies et droit à l'image	8
Temps qualificatifs aux Championnats de France et sas Elite	8
Challenges	10

Article 01 - **Présentation et programme des courses**

L'ASPTT Orléans et ses sections organisent le dimanche 20 octobre 2019 la 45^{ème} édition des Courses de l'Indien de l'ASPTT ORLEANS ouverte à tous, licenciés ou non à la Fédération Française d'Athlétisme, trois courses vous seront proposées.

Chaque compétiteur, par son inscription et sa participation à la course, accepte et s'engage à respecter le présent règlement.

Programme:

- **9h15** : « L'Indien » (5 km), ouvert aux masculins et féminines nées en **2005 et avant**. Inscription à **10€**
- **10h00** : 10km, ouvert à toutes les personnes nées en **2003 et avant**. Inscription à **14€**
- **10h20** : Semi-marathon (21,1km), ouvert à toutes les personnes nées en 2001 et avant. Inscription à **18€**

Les départs se tiendront Avenue Claude GUILLEMIN

Les arrivées seront situées sur l'Avenue Denis Diderot (Place Albert Camus) à Orléans-La-Source

Article 02 - **Inscription et retrait des dossards**

Les inscriptions se font par internet à l'adresse suivante : www.topchrono.biz

Les renseignements et bulletin d'inscription sont disponibles sur le site internet des Courses de l'Indien :

<http://courses-de-lindien.asptt.com>

Les bulletins d'inscription sont à envoyer complétés et accompagnés du règlement par chèque (à l'ordre de l'ASPTT Orléans Activités du siège) à l'adresse suivante :

**ASPTT Orléans « Courses de l'Indien »
723 Avenue de la Pomme de Pin
45590 SAINT CYR EN VAL**

ATTENTION, les bulletins d'inscription doivent être envoyés **impérativement avant le lundi 14 octobre 2019 (cachet de la poste faisant foi). Après cette date, seules les inscriptions par internet seront prises en compte.**

ATTENTION, les inscriptions en ligne ne pourront se faire que **jusqu'au samedi 19 octobre 2019, ensuite vous pourrez vous inscrire sur place au moins ½ heure avant la course.**

ATTENTION : conformément aux articles L 231-2 et L 231-3 du Code du sport, vous devez obligatoirement joindre une photocopie de votre licence FFA « compétition » ou FFA « loisir-running » ou un Pass'running en cours de validité, ou pour les non-licenciés, un certificat médical datant de moins d'un an, mentionnant « la non contre-indication à la pratique de l'athlétisme, ou course à pied, en compétition ».

Pour les moins de 18 ans, une autorisation parentale est obligatoire.

Tout engagement est ferme et définitif, en cas de non-participation à l'épreuve, aucun remboursement des frais d'inscriptions ne sera effectué.

Retrait des dossards : possible dès le samedi 12 octobre.

Les dossards pourront donc être retirés au bureau de TOPCHRONO, au siège de l'ASPTT ORLEANS et au gymnase André Gresle, Place Albert Camus – 45100 ORLEANS-LA SOURCE les jours suivants :

- Samedi 12 octobre : lieux et horaires à confirmer
- Mercredi 16 octobre : Siege de l'ASPTT ORLEANS de 15h00 à 17h00
- Samedi 19 octobre : 15h00 à 18h00 au gymnase André Gresle
- Dimanche 20 octobre : à partir de 8h00 et jusqu'à 15 minutes avant le départ de la course concernée, au Gymnase André Gresle.

Le retrait des dossards sera clôturé 15 min avant le départ de la course concernée.

IMPORTANT :

Votre dossier est **complet**, la remise du dossard s'effectuera sur présentation de votre pièce d'identité ou de votre licence.

Votre dossier est **incomplet**, la remise du dossard ne s'effectuera qu'après présentation de votre licence FFA « compétition », FFA « Loisir-running », ou un Pass'Running en cours de validité, ou pour les non-licenciés, un certificat médical datant de moins d'un an, mentionnant « la non contre-indication à la pratique de l'athlétisme, ou course à pied, en compétition ». **Aucune décharge ne sera acceptée par l'organisation.**

Article 03 - Assistance médicale

L'assistance médicale sera assurée par les secouristes supervisés par un médecin urgentiste. Le service d'assistance et de secours, ainsi que des commissaires assureront votre sécurité durant la course.

Un poste de secours sera présent durant toute la durée des épreuves dans la zone « arrivée-départ ». Les organisateurs sont couverts par une police d'assurance « responsabilité civile ».

Article 04 - **Dossards**

Seules les personnes en possession d'un dossard fourni par l'organisation des Courses de l'Indien sont autorisées à prendre le départ. Le dossard doit être porté de façon visible en tout point du parcours. L'engagement est personnel, aucun transfert d'inscription ne sera autorisé sans l'accord de l'organisateur. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. Toute personne disposant d'un dossard acquis en infraction avec le présent règlement sera disqualifié après l'intervention du juge arbitre de l'épreuve.

Article 05 - **Temps limite**

Le temps limite pour le Semi-marathon est de 2h50'00.

Les concurrents qui n'auront pas atteint le 15^{ème} kilomètre en moins de 2h00'00" se verront retirer la puce et le dossard. Ils ne feront alors plus partie de la course.

Il leur sera proposé d'être raccompagnés à la zone de « départ-arrivée » par la voiture balai. Toutefois, les compétiteurs qui souhaiteraient terminer la course, reconnaissent que le dispositif de sécurité et de ravitaillement mis en place par l'organisation sera progressivement levé.

Article 06 - **Résultats**

Le classement est individuel et sera établi pour l'ensemble des concurrents des courses adultes.

Le chronométrage est assuré par **TOPCHRONO**, au moyen de transpondeurs collés au dos des dossards fournis aux compétiteurs.

Les résultats seront affichés le jour même dès la fin de chaque course et seront consultables sur les sites de la Ligue du Centre d'Athlétisme, de la FFA, www.topchrono.biz et www.courses-de-lindien.asptt.com.

Article 07 - **Litiges**

En cas de litiges, seul le comité d'organisation et les juges arbitres FFA auront la possibilité de rendre un arbitrage.

Article 08 - **Responsabilité**

Les participants et leurs accompagnateurs conserveront la garde et la responsabilité de leurs équipements et effets personnels. L'organisation ne pourra être tenue responsable des dommages matériels subis.

Les organisateurs ne pourront aucunement être tenus responsables des vols éventuels d'objets appartenant aux compétiteurs durant le temps de la manifestation.

Article 09 - **Protection de l'environnement**

Tout abandon de matériel, tout jet de déchet, hors des lieux prévus à cet effet entraînera la disqualification du concurrent fautif.

Article 10 - **Déroulement des Courses**

Le déroulement des courses peut être modifié par l'organisation en fonction de variations météorologiques ou pour tout autre impératif. Les participants devront se tenir au courant d'un éventuel changement avant le départ.

Article 11 - **Annulation**

En cas de force majeure ou sur requête des autorités compétentes, l'organisateur pourra à tout instant mettre fin à la manifestation. Les participants en seront prévenus par tous moyens possibles, ils devront alors se conformer strictement aux directives de l'organisation. Le non-respect de ces consignes, entraînera de-facto, la fin de la responsabilité de l'organisateur. **Le participant ne pourra prétendre à aucun remboursement, ni aucune indemnité à ce titre.**

Conformément aux usages unanimement admis et reconnus, relatifs aux inscriptions à une épreuve sportive, dans le cas où la personne inscrite ne participe pas à l'épreuve à laquelle elle s'est inscrite, les paiements seront conservés par l'organisateur et ne pourront donner lieu à aucun remboursement. Cette clause est valable quelles que soient les raisons de l'annulation. Les blessures, accidents...., des inscrits lors de leur participation aux épreuves ou lors de leurs entraînements sportifs sont de leur entière responsabilité. La responsabilité de Top Chrono ne pourrait être engagée d'aucune manière que ce soit.

Article 12 - **Règles sportives**

La compétition se déroule selon les règles sportives de la FFA accessibles sur le site internet de la fédération :

<http://www.athle.fr/asp.net/main.html/html.aspx?htmlid=1345>.

Article 13 - **Jury**

Le jury est composé d'officiels de la FFA, sous l'autorité d'un ou plusieurs juges-arbitres officiels hors-stade.

Les éventuelles réclamations peuvent être faites conformément aux procédures fédérales. Leurs décisions sont sans appel.

Article 14 - **Aide extérieure**

Les accompagnateurs en véhicule à moteur et à bicyclette sont formellement interdits. L'aide extérieure n'est pas autorisée.

Article 15 - **Parcours**

Les parcours des Courses de l'Indien sont plats et s'effectuent sur deux boucles différentes.

1/ Petite boucle (5km)

Le parcours de 5km de l'Indien s'effectue sur 2 petites boucles identiques.

2/ Grande boucle (10 km et semi)

Le parcours du 10 km s'effectue en 1 grande boucle, celui du semi-marathon en 2 grandes boucles identiques.

Les parcours empruntent les voies publiques et trottoirs ne permettant pas un accès aisé aux fauteuils roulants (passage dans un chemin).

Article 16 - **Lots 5 km, 10 km et 21,1 km**

Un souvenir sera remis à tous les concurrents.

Article 17 - **Récompenses podiums des 5 km, 10 km et 21,1 km**

5km : Coupe et lot aux trois 1^{ers} H et F, aux 1^{ers} des catégories cadet, Junior et Master toutes catégories confondues H et F (non cumulable)

10km : Coupe et lot aux trois 1^{ers} H et F, aux 1^{ers} des catégories cadet, Junior et Master 1 à 5 H et F (non cumulable)

Semi : Coupe et lot aux trois 1^{ers} H et F, aux 1^{ers} des catégories Junior et Master 1 à 4 H et F (non cumulable)

Article 18 - **Informations pratiques**

Aucun animal ne sera autorisé sur les différents parcours.

Des vestiaires, douches, toilettes et consignes situés à 100 m de la zone de « départ-arrivée », place Albert Camus seront mis à la disposition des compétiteurs. Ils seront situés dans le gymnase André Gresle. Merci de respecter les lieux et de les laisser dans l'état dans lequel vous aimeriez les trouver.

Article 19 - **Données personnelles**

Conformément à la loi Informatique et Liberté du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification des données personnelles. Par notre intermédiaire, chaque concurrent peut être amené à recevoir des informations concernant nos courses ainsi que des propositions de nos partenaires. Pour ne pas les recevoir, il suffit de ne pas cocher les cases correspondantes sur les bulletins d'inscription papier et l'inscription en ligne

Article 20 - **Photographies et droit à l'image**

Par leur engagement, les concurrents autorisent l'Organisation ainsi que ses ayants droits, tels que partenaires et médias à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles ils peuvent apparaître, prises à l'occasion de leur participation aux Courses de l'Indien, sur tous supports, y compris les documents promotionnels, dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements et les traités en vigueur.

Les photographies seront consultables sur le site internet et la page Facebook de la course. www.courses-de-lindien.asptt.com & www.facebook.com/courses.de.lindien.

Article 21 -

Temps qualificatifs aux Championnats de France

Le 10 km et le Semi-marathon de l'Indien sont des courses qualificatives aux Championnats de France.

Les temps qualificatifs sont indiqués pour chaque catégorie d'âge et diffèrent selon le sexe du compétiteur.

Durant la compétition, un SAS Elite (réservé aux Juniors, Espoirs, Seniors et MASTER 1 hommes et femmes) sera mis en place pour les 10 km et le semi-marathon.

Les minimas pour y accéder sont les minimas qualificatifs pour le championnat de France 2019.

- **Les temps qualificatifs aux Championnats de France de 10 km :**

Catégories	HOMME	FEMME
Cadets	38'00	47'00
Juniors	37'00	46'00
Espoirs	35'00	44'00
Séniors	34'15	43'00
Vétérans 1	37'00	48'00
Vétérans 2	40'00	51'00
Vétérans 3	46'00	55'00
Vétérans 4	51'00	60'00
Vétérans 5	60'00	70'00

- **Les temps qualificatifs aux Championnats de France de Semi-marathon :**

Catégories	HOMME	FEMME
Juniors	1h21'	1h55'
Espoirs	1h17'	1h50'
Séniors	1h15'30	1h45'
Vétérans 1	1h21'	1h50'
Vétérans 2	1h30'	1h55'
Vétérans 3	1h40'	2h00'
Vétérans 4	1h55'	2h15'

Article 22 - **Challenges**

Challenges Patrice HUBERT

1Trophée au club FFA et **1**Trophée association ou entreprise, qui présentent le plus de participants inscrits à l'avance sur l'ensemble des trois courses chronométrées (5 km, 10 km, Semi-marathon).

1 Récompense au club FFA et **1** Récompense association ou entreprise, qui finissent en tête des participants aux challenges en catégorie homme ou femme sur une, deux, ou trois courses.

Cette journée est une invitation à la confrontation sportive dans la convivialité et la bonne humeur.

Respect, fair-play et sportivité en seront les maîtres mots.